



Communiqué de presse

Saint-Denis,
le 6 juillet 2017.

Sécurité routière : Devenez intervenants départementaux de sécurité routière

Le vendredi 30 juin 2017, la coordination de la sécurité routière réunissait à la sous-préfecture de Saint-Benoît son équipe d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Cette réunion d'échange a été l'occasion de saluer leur engagement et de faire un point d'information global sur la sécurité routière.

Qu'est-ce qu'un IDSR ?

Un IDSR est un bénévole qui participe à des actions de prévention, d'information et de sensibilisation à la sécurité routière.

Il s'agit d'un choix personnel de s'engager dans une cause d'utilité publique au service des autres pour une route plus sûre à La Réunion.

Les IDSR sont des acteurs essentiels aux côtés de la coordination de la sécurité routière et ses chargés de mission.

Comment devenir IDSR ?

Pour devenir IDSR, il suffit de contacter l'unité sécurité routière à la DEAL par courriel : michele.mouysset@i-carre.net

Si le candidat est retenu, il devra suivre deux journées de formation et à l'issue, il sera nommé par arrêté préfectoral, pour une durée de 1 an renouvelable. Sa disponibilité devra être d'au moins de 3 jours par an.

La sécurité routière (DEAL) organise une session de formation les 31 juillet et 1er août : c'est le moment de sauter le pas et de vous engager pour cette grande cause.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

